



# **Refondation de l'École De la République**

**Contribution des CCI de France**

Octobre 2012

Etablissements publics dirigés par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs, les CCI de France assurent globalement la défense des intérêts généraux de plus de 2 millions de ressortissants.

Par ailleurs, elles se sont vues constamment confier par la loi une mission de formation professionnelle, initiale et continue, afin de satisfaire les besoins des entreprises.

Elles disposent dans l'exercice de leurs missions de trois atouts majeurs et identitaires :

- **la légitimité** : elles représentent sur le terrain et par l'élection toutes les entreprises ;
- **la maturité** : elles ont plus d'un siècle d'expérience en matière de formation ;
- **la proximité** : elles en ont fait le fondement de leur organisation.

**Fortement engagées en matière de formation avec plus de 600 000 personnes formées chaque année dont 200 000 jeunes (apprentis ou étudiants), les CCI de France souscrivent à la volonté du Président de la République de faire de la refondation de l'Ecole une priorité. Elles tiennent à contribuer au débat pour appuyer leur implication dans ce domaine et notamment en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.**

**Leur action est centrée sur deux objectifs :**

- **préparer des jeunes compétents,**
- **aider les entreprises à être compétitives.**

**Elle porte sur trois thèmes :**

- 1. Le renouvellement du service public de l'orientation (SPO)**
- 2. L'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences**
- 3. La valorisation de l'enseignement professionnel**

## **I – RENOUELER LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION (SPO)**

Avec plus de 20 % de taux de chômage des jeunes, l'insertion professionnelle constitue dans notre pays un défi majeur. Les 200 000 sorties du système scolaire sans qualification pèsent lourdement sur la cohésion sociale du pays et freinent sa performance économique.

Dans ce contexte, l'orientation professionnelle reste un maillon faible de notre système de formation initiale. La mise en place d'un nouveau SPO, en particulier au niveau régional, est une occasion unique de revoir les dispositifs en les ouvrant sur les métiers et en y associant davantage les partenaires économiques.

### **Objectif 1 : Revoir la « chaîne » de l'orientation**

Les CCI proposent :

- **d'intégrer la diversité** des acteurs et des lieux d'orientation dans le nouveau SPO. Il faut éviter de concentrer sous une même bannière et dans un même espace les seuls « spécialistes » de l'orientation. La découverte des métiers ne peut se faire sans les professionnels.
- **d'élaborer un nouveau référentiel de compétences « savoir orienter vers l'emploi »** destiné à tous les professionnels de l'orientation et prévoyant l'accueil en entreprise des enseignants et des conseillers.

### **Objectif 2 : Améliorer la communication auprès des jeunes**

Les CCI proposent :

- **d'amorcer le processus de découverte de l'entreprise et des métiers dès les 1ères années de collège** (Ex. organisation de mini-stages en entreprises durant les vacances scolaires). Le choix raisonné d'un métier s'inscrit dans la durée et les jeunes choisissent un métier sur lequel ils peuvent mettre un nom.
- **de labelliser** dans le cadre du SPO **des actions récurrentes** qui ont fait leurs preuves, du type Nuits de l'Orientation ou Mercredis de l'Apprentissage, déjà organisées par les CCI et qui pourraient associer l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire.
- **de positionner à parité d'estime l'apprentissage et l'enseignement professionnel sous statut scolaire** en améliorant l'accompagnement des jeunes intéressés par l'alternance (bourses de l'apprentissage, recherche d'entreprises d'accueil...).
- **de communiquer de manière exhaustive**, au niveau national ou régional, sur l'ensemble de l'offre de formation professionnelle disponible et de diffuser en toute transparence les **taux d'insertion professionnelle** de ces formations.

## II – REDEFINIR LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES

### Objectif 3 : Donner à tous les savoirs fondamentaux et des compétences transférables

La mise en place en 2005, par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, du socle commun des connaissances et des compétences n'a pas satisfait à l'ambition de donner à tous les jeunes les bases nécessaires à la construction de leur avenir personnel et professionnel. Un chiffre impressionnant l'atteste : 3 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme en France, dont 10 % de jeunes.

Le système est complexe, mal adapté et les dispositifs d'évaluation peu efficaces. Il est indispensable de faire évoluer les composantes du socle commun.

Les CCI proposent :

- dans un souci d'égalité des chances, de dégager des moyens supplémentaires pour mettre en place des dispositifs d'aide ou d'accompagnement personnalisés pour les élèves du primaire ou du secondaire les plus en difficulté.
- de créer, dans le cadre du socle, des liens systématiques entre savoir (disciplines), savoir-faire (compétences) et savoir-être (comportement) pour permettre à tous les jeunes de faire de ce socle un vrai levier pour l'emploi. Des passerelles pourraient être recherchées avec le socle de compétences mis par ailleurs en place par les partenaires sociaux pour les adultes.  
Le socle ne doit pas être un « RMI du savoir » avec pour seule finalité l'obtention du Brevet mais permettre aux jeunes d'acquérir en même temps les savoirs fondamentaux et des compétences transférables tout au long de leur vie professionnelle.
- de mieux préparer les enseignants à la prise en compte du socle dans les parcours de formation par un renforcement de ce thème dans les établissements de formation des enseignants.

## III – RE-ORGANISER ET VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Chaque année 1 300 000 jeunes sont engagés dans des parcours de formation professionnelle, dont 30 % en contrats d'apprentissage. Une réelle attractivité de la filière qui continue pourtant d'être perçue comme une voie de remédiation avec des tensions importantes et de nouvelles fragilités enregistrées suite à la rénovation du Bac Pro en 3 ans.

La refondation pour l'École est l'occasion de réaffirmer le succès de cette voie de formation qui poursuit une double ambition : assurer l'insertion professionnelle des jeunes tout en leur garantissant, au même titre que la voie générale ou technologique, un enseignement général de qualité et un droit à la poursuite d'études.

### Objectif 4 : Maintenir la pluralité des acteurs

Les CCI proposent :

- de renforcer l'implication directe des entreprises ou de leurs représentants : qu'il s'agisse d'apprentissage ou de voie scolaire, les entreprises doivent être partie prenante (création de diplômes, participation à la formation, accueil des jeunes) en sorte que les connaissances et les compétences acquises soient adaptées aux besoins du monde économique.
- de préserver la mobilisation de tous car c'est bien la pluralité des opérateurs (Education nationale, réseaux patronaux ou consulaires...) qui a permis de développer des parcours différenciés d'enseignement professionnel.

### Objectif 5 : Etre à l'écoute du marché du travail

Les CCI proposent :

- de garantir une diversité de l'offre de formation en apprentissage, notamment aux niveaux supérieurs, car même si les apprentis formés aux niveaux CAP ou Bac Pro restent encore majoritaires, l'évolution du marché du travail conduit à une montée en gamme des métiers et des formations qui y préparent.

Les CCI demandent en particulier que la maquette pédagogique du Bac Pro soit revue d'urgence compte tenu du taux d'échec constaté, des difficultés de sa mise en œuvre par l'apprentissage et du risque de « rupture de chaîne » à ce niveau dans la filière.

- d'augmenter la part des enseignements généraux dans les programmes du CAP pour garantir à leurs titulaires l'acquisition du socle de compétences et leur donner la capacité d'évoluer tout au long de la vie.
- d'offrir aux jeunes de la voie professionnelle, les mêmes chances en matière d'ouverture internationale, qu'il s'agisse de mobilité européenne ou de l'apprentissage des langues.
- de créer une option « Entrepreneuriat » au Baccalauréat pour permettre aux lycéens et aux apprentis de travailler sur un projet de leur choix dans le cadre par exemple de mini-entreprises afin de développer un goût pour le travail en équipe et un savoir-faire dans la conduite de projet.

#### Objectif 6 : Bâtir « Une grande filière cohérente de l'enseignement professionnel »

Les CCI proposent :

- de bâtir une vraie grande voie de l'enseignement professionnel en s'appuyant sur la complémentarité et la parité d'estime entre les filières (scolaire ou en apprentissage) autour d'un dialogue régional associant tous les acteurs et permettant de dresser, dans chaque région, une cartographie complète et cohérente des formations professionnelles.

Dans ce cadre, des passerelles entre les différentes voies de formation pourraient être organisées pour permettre à tout jeune qui le souhaite de gérer son parcours en fonction de ses envies et de ses aptitudes.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES CCI

### Chiffres Clés

**600 000 personnes formées par an, dont 200 000 jeunes**  
**90 % en emploi dans les 6 mois suivant la formation**

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 160 écoles supérieures *gérées par les CCI*
  - 28 Grandes Ecoles de Management
  - 11 écoles d'ingénieurs
  - 50 écoles intermédiaires de « middle management »
  - 71 écoles spécialisées (Métiers de l'image, de la cuisine, de la mode, du design, de la logistique, des parfums...)
- 170 000 personnes formées par an (étudiants, apprentis du supérieur ou cadres d'entreprises)

#### APPRENTISSAGE

- 145 Centres de Formation d'apprentis (CFA)
- Près de 100 000 apprentis formés chaque année, 1 apprenti sur 4
- 82 % de succès aux examens
- 9 % de taux d'abandon

#### FORMATION CONTINUE

- 188 centres de formation
- 380 000 stagiaires formés par an, dont 46 000 demandeurs d'emploi
- 22 millions d'heures de formation par an